Environnement et Changement climatique Canada | Environment and Climate Change Canada

Environnement et Changement climatique Canada

2017-2018

Plan ministériel

L'honorable Catherine McKenna C.P., députée
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Canada

Plan ministériel 2017-2018

Publié aussi en anglais sous le titre :
2017–18 Departmental Plan

No de cat.: En1-65F-PDF
ISSN : 2371-7866

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec SPAC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du changement climatique, 2017.

Also available in English

Table des matières

Message de la Ministre 1
Aperçu de nos plans 3
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités 5
Raison d'être 5
Mandat et rôle 5
Contexte opérationnel : les conditions qui influent sur notre travail 6
Risques clés : facteurs susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats 7
Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement 11
Programmes 11
Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats 11
Programme 1.2 : Ressources en eau 13
Programme 1.3 : Écosystèmes durables 14
Programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune 16
Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens 17
Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés 19
Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets 21
Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air 23
Programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution 26
Services internes 28
Dépenses et ressources humaines 29
Dépenses prévues 29
Ressources humaines planifiées 34
Budget des dépenses par crédits voté 36
État des résultats condensé prospectif 37
Renseignements supplémentaires 39
Renseignements ministériels 39
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur 41
Tableaux de renseignements supplémentaires 42
Dépense fiscales fédérales 42
Coordonnées de l'organisation 42
Annexe : Définitions 43
Notes de fin de document 47

Message de la ministre

En qualité de ministre de l'Environnement et du Changement climatique, je suis heureuse de vous présenter le Plan ministériel de 2017-2018.

Notre Plan ministériel de 2017-2018 présente aux parlementaires et aux Canadiens des renseignements sur notre travail et sur les résultats que nous tenterons d'atteindre au cours de la prochaine année. Afin d'améliorer la présentation de rapports à l'intention des Canadiens, nous adoptons un nouveau rapport simplifié, lequel remplace le Rapport sur les plans et les priorités.

Le titre du rapport a été modifié afin de tenir compte de son but : communiquer nos objectifs de rendement annuels, ainsi que les prévisions au chapitre des ressources financières et humaines, afin de livrer ces résultats. Le rapport a aussi été restructuré afin de présenter plus clairement, plus simplement et de façon plus équilibrée les résultats réels que nous tentons d'atteindre, tout en continuant de faire preuve de transparence quant à la façon dont les deniers publics seront utilisés. Nous y décrivons les programmes et les services que nous offrons aux Canadiens, nos priorités pour 2017-2018, et la façon dont notre travail nous permettra d'honorer les engagements indiqués dans notre mandat ministériel et de réaliser les priorités du gouvernement.

J'espère que ces nouveaux mécanismes de présentation de rapports vous permettront de suivre plus facilement les progrès réalisés par le Ministère à l'égard des priorités que le Premier ministre a exprimées dans ma lettre de mandat[i].

Mon but global est de mettre en œuvre la vision du Canada pour une économie propre et novatrice axée sur la croissance économique et la protection de l'environnement. Le gouvernement du Canada est d'avis que ces buts vont de pair.

Pour nous, les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis, mais aussi l'une des occasions les plus importantes, de notre époque. Nous nous sommes engagés fermement à trouver des solutions aux changements climatiques avec l'ambition et dans le but de créer un avenir meilleur pour nos enfants et nos petits-enfants. Ma priorité consiste à exercer un leadership à l'échelle nationale afin de réduire les émissions, de lutter contre les changements climatiques et de tarifer la pollution par le carbone.

Le Canada demeure ferme dans son engagement de mettre en œuvre l'Accord de Paris. D'ailleurs, la 22e Conférence des Parties qui s'est tenue dernièrement au Maroc a démontré une fois de plus que les mesures prises à l'égard des changements climatiques ont une portée qui dépasse les gouvernements nationaux. Nous devons tous poursuivre notre participation. Par exemple, de plus en plus d'entreprises prennent des mesures pour lutter contre les changements climatiques, constatant les occasions qui découlent d'une économie à faibles émissions de carbone. Le XXIe siècle sera celui de la croissance propre. La demande mondiale pour des technologies propres connaît une croissance rapide. Le Canada exercera un leadership à l'échelle mondiale afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en exploitant de nouveaux débouchés.

Au pays, nos mesures reposeront sur les engagements pris en vertu du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques – lequel découle d'une entente conclue lors de la rencontre des premiers ministres qui s'est tenue en décembre 2016. Ce Cadre est fondé sur des partenariats établis non seulement avec les provinces et les territoires, mais aussi avec les dirigeants autochtones, et tire profit des vastes consultations menées auprès du grand public canadien et d'intervenants. Le Cadre pancanadien nous aidera à devenir une économie à faibles émissions de carbone plus forte et plus résiliente, et précise les mesures que nous devons prendre pour atteindre ou dépasser notre objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Notre plan repose sur quatre piliers : tarification de la pollution par le carbone; mesures de réduction des émissions dans chaque

secteur de l'économie; adaptation aux changements climatiques et soutien aux technologies propres, à l'innovation et aux emplois. Au cours des prochains mois, le gouvernement du Canada rendra publics d'autres éléments de son Cadre pancanadien dans le but de respecter notre engagement consistant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030.

Nous continuerons de prendre nos décisions en matière de prévention de la pollution et de conservation des espèces et de leurs habitats en nous fondant sur les connaissances traditionnelles et les meilleurs avis scientifiques à notre disposition. ECCC continuera de travailler en étroite collaboration avec les collectivités autochtones et du Nord, dont plusieurs se trouvent sur la première ligne en matière de changements climatiques. En resserrant les liens avec les peuples autochtones, nous renforcerons notre capacité à comprendre non seulement les problèmes environnementaux, mais aussi les solutions possibles.

En 2017-2018, nous continuerons d'élaborer et de mettre en œuvre, en temps opportun et de façon responsable, des plans de rétablissement pour les espèces en péril. Le Ministère continuera de prendre des mesures pour protéger les écosystèmes sensibles et la biodiversité essentielle à un environnement sain, et établira de nouvelles réserves importantes, comme la zone marine sauvage des îles Scott.

Continuer de travailler avec des partenaires afin d'améliorer la santé des écosystèmes d'eau douce du Canada notamment en continuant la surveillance de la qualité de l'eau, la recherche et des activités de rétablissement et d'assainissement. Nous allons également continuer de traiter les matières dangereuses pour l'environnement au moyen du Plan de gestion des produits chimiques.

Grâce aux nouvelles technologies à sa disposition, le Ministère poursuivra son travail afin d'accroître l'exactitude et l'actualité des avis et des rapports météorologiques, d'améliorer les renseignements climatologiques et de fournir des renseignements météorologiques liés à la santé afin que les Canadiens puissent prendre des décisions éclairées concernant leur santé et leur sécurité.

Je suis fière des progrès que nous avons réalisés au cours de la dernière année, et c'est avec beaucoup d'optimisme que nous pouvons entrevoir la suite des choses au cours des mois et des années à venir. Par conséquent, je vous invite à lire le Plan ministériel d'ECCC pour de plus amples renseignements sur la façon dont nous allons réaliser nos priorités pour 2017-2018, tout en plaçant le Canada sur la voie d'un avenir plus propre et plus prospère.

L'honorable Catherine McKenna, C. P., députée
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Aperçu de nos plans

En plus du mandat et des services fondamentaux d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), notamment fournir des conseils et des renseignements scientifiques, prévoir les conditions météorologiques et environnementales, ainsi que fournir des prévisions, des renseignements et des alertes aux Canadiens et à l'ensemble de la planète, la ministre, de concert avec les représentants du Ministère, accordera une attention particulière aux priorités suivantes :

Priorité 1 : Mesures pour une croissance propre et les changements climatiques

Le premier ministre a donné à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique le mandat clair de prendre l'initiative d'établir des mesures efficaces pour lutter contre les changements climatiques au gouvernement fédéral et partout au Canada. En 2017-2018, le Ministère se concentrera sur les éléments suivants :

- Mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques conformément à notre obligation internationale de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30 % par rapport au niveau de 2005 d'ici 2030 ainsi que nos engagements dans le cadre de l'Accord de Paris d'accélérer et d'intensifier les actions et les investissements nécessaires pour un avenir durable faible en émission de carbone.
- Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des outils réglementaires et autres en vue de réduire les émissions de GES et de polluants climatiques de courte durée de vie (PCDV), en particulier en accélérant l'élimination progressive de la production traditionnelle d'électricité à partir du charbon, en réglementant les émissions de GES provenant de véhicules lourds, en éliminant progressivement les hydrofluorocarbures (HFC), qui font partie des sources de GES les plus puissantes et en plus forte croissance dans le monde; en établissant des normes de rendement pour la production d'électricité à partir de gaz naturel et en établissant des règlements et des normes visant à réduire les émissions provenant de carburants.
- S'assurer que les systèmes de tarification du carbone, harmonisés avec la norme fédérale, sont mis en œuvre à travers le Canada d'ici 2018 ainsi que de travailler avec les territoires et impliquer les peuples autochtones afin de trouver des solutions adaptées à leurs situations particulières.
- Contribuer à l'engagement du gouvernement du Canada de faire la transition vers un gouvernement à faible émission de carbone en réduisant davantage les émissions provenant du parc automobile, des immeubles et des installations d'ECCC, et d'appuyer des pratiques en matière d'approvisionnement écologique.

Priorité 2 : Prévention et gestion de la pollution

Le Ministère demeure résolu à mener à bien les engagements découlant du mandat en faisant ce qui suit :

- Concevoir des instruments réglementaires et non réglementaires et fixer des normes plus rigoureuses en matière de qualité de l'air, surveiller les émissions et la qualité de l'air, et continuer, par l'entremise de partenariats, la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air du Canada.
- Continuer de travailler avec des partenaires afin d'améliorer la santé des écosystèmes d'eau douce du Canada notamment en continuant la surveillance de la qualité de l'eau, la recherche et des activités de rétablissement et d'assainissement.
- Protéger l'environnement canadien contre les substances et les déchets nocifs grâce à des efforts de collaboration, comme les efforts déployés avec Santé Canada pour réaliser le Plan de gestion des produits chimiques.
- Collaborer avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et d'autres intervenants fédéraux en fournissant des données et des renseignements scientifiques visant à appuyer les évaluations environnementales.

- Continuer de mettre en œuvre le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux qui fournit du financement pour l'évaluation et l'assainissement des sites contaminés fédéraux prioritaires.

Priorité 3 : Conservation de la nature

Le Ministère prendra les mesures nécessaires pour améliorer la protection des espèces en péril et des aires protégées, comme les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs, en faisant ce qui suit :

- Continuer de mettre en œuvre la Loi sur les espèces en péril (LEP) en réagissant rapidement aux conseils scientifiques et en prenant des mesures pour réaliser des programmes de rétablissement solides.
- Protéger les espèces en péril du Canada par la mise en œuvre du plan triennal d'ECCC visant à inscrire ou retirer 149 espèces déjà évaluées.
- Conserver et protéger les oiseaux migrateurs et leur habitat contre les menaces importantes et moderniser la réglementation afin de mieux gérer les oiseaux migrateurs.
- Travailler en collaboration avec d'autres administrations, les peuples autochtones et d'autres partenaires pour conserver et protéger au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures à l'aide de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces axées sur les aires.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats prévus d'Environnement et Changement climatique Canada consulter la section « Résultats prévus » du présent rapport.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Raison d'être

Environnement et Changement climatique Canada est le ministère fédéral responsable d'un vaste éventail d'enjeux liés à l'environnement. Le Ministère aborde ces enjeux par l'entremise de diverses mesures, comme la mise en œuvre d'un Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, la collaboration avec nos partenaires stratégiques, notamment les provinces, les territoires et les peuples autochtones, la surveillance, la recherche scientifique, l'élaboration de politiques et de règlements ainsi que par l'application des lois environnementales. Les programmes du Ministère visent à minimiser les menaces que représente la pollution pour les Canadiens et pour leur environnement, à doter les Canadiens des outils nécessaires afin de prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat et à préserver et à restaurer l'environnement naturel du Canada.

L'orientation du programme du Ministère reflète l'interdépendance entre la durabilité de l'environnement et le bien-être économique.

Mandat et rôle

Le Ministère remplit son mandat, notamment à l'aide d'un certain nombre de lois et de règlements[ii], tel que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) [LCPE (1999)], les dispositions de la Loi sur les pêches relatives à la prévention de la pollution, la Loi fédérale sur le développement durable, la Loi sur les espèces en péril, la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, la Loi sur les espèces sauvages au Canada et la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial.

Aux termes de la Loi sur le ministère de l'Environnement, les pouvoirs, les tâches et les fonctions du ministre d'Environnement et Changement climatique Canada s'étendent aux domaines suivants :

- la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol, et la coordination des politiques et programmes pertinents du gouvernement du Canada;
- les ressources naturelles renouvelables, notamment les oiseaux migrateurs et la flore et la faune sauvages;
- la météorologie;
- la mise en application des règles et des règlements.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et Parcs Canada, lesquels font partie du portefeuille ministériel, pour atteindre des objectifs communs. De plus, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a la responsabilité secondaire ou partagée de la réalisation de mandats d'autres ministères fédéraux, y compris la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques (Transports Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada et Ressources naturelles Canada), la Loi sur les opérations pétrolières au Canada (Ressources naturelles Canada) et la Loi sur la gestion des urgences (Sécurité publique Canada).

Pour obtenir de plus amples renseignements généraux sur le ministère, consulter la section « Renseignements supplémentaires » du présent rapport. Pour plus de renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du ministère, consulter la lettre de mandat du ministre sur le site Web du premier ministre du Canada[iii].

Contexte opérationnel : les conditions qui influent sur notre travail

Les enjeux environnementaux comportent diverses répercussions sur les décisions de nature sociale, économique et la santé des Canadiens. La protection et la conservation de l'environnement nécessitent des engagements non seulement d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), mais aussi de tous ses partenaires, au sein du gouvernement fédéral de même que des provinces, des territoires, des peuples autochtones, des intervenants et des Canadiens. C'est pour cette raison qu'ECCC met l'accent sur les partenariats. S'assurer de prendre des engagements efficaces aide à faire avancer les politiques, la réglementation et les services et permet d'avoir recours à une approche coordonnée pour obtenir des résultats représentatifs des intérêts de tous. On se fie à ECCC pour obtenir des renseignements et des services scientifiques en matière d'environnement de sorte que les Canadiens puissent prendre des décisions éclairées quant à leur sécurité et à leur santé.

Il existe peu d'enjeux environnementaux pour lesquels le Canada doit examiner à l'intérieur de ses frontières pour en trouver la cause et les solutions. Par conséquent, non seulement ECCC doit mobiliser les Canadiens, mais il doit aussi travailler avec des partenaires internationaux afin de développer des solutions efficaces aux problèmes environnementaux mondiaux. Le Ministère cherche à faire preuve de souplesse afin de réagir à ces enjeux et aux circonstances changeantes.

Risques clés : facteurs susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats

Principaux risques

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux programmes de ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
Risque 1 : Un bris des infrastructures d'installations et des systèmes de technologie de l'information (TI) d'ECCC peut nuire à la capacité du Ministère de surveiller et de prévoir les conditions météorologiques et environnementales incluant le temps violents destinés aux Canadiens.	L'augmentation du nombre de phénomènes météorologiques violents exerce de la pression sur les infrastructures du Ministère et sur sa capacité de surveiller et de prévoir les conditions météorologiques et environnementales. Les cybermenaces possibles pourraient présenter un risque quant à la capacité du Ministère de fournir de l'information météorologique et environnementale aux Canadiens. Afin de maintenir la capacité de prévoir le temps violent et de protéger la santé et la sécurité des Canadiens ainsi que l'économie, en particulier dans des secteurs comme l'agriculture, l'exploitation des ressources, le transport, le tourisme et les loisirs, ECCC continuera de travailler avec ses partenaires de sorte que les principales installations et les principaux systèmes de TI soient maintenus et que toute panne nécessaire soit prévue avec soin afin que les répercussions de l'interruption de service soient minimes. Dans le cadre de sa planification de la continuité des activités, ECCC continuera d'effectuer une analyse courante des risques afin de guider l'établissement des priorités et la prise de décisions.	Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	L'information météorologique et environnementale est accessible aux Canadiens.

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux programmes de ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
Risque 2 : Bon nombre des mesures nécessaires pour réduire les gaz à effet de serre (GES) et les polluants climatiques de courte durée de vie (PCDV) ne relèvent pas uniquement d'ECCC ou du gouvernement du Canada en général, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la capacité d'ECCC de mettre en place des mesures efficaces de lutte contre les changements climatiques.	Les changements climatiques sont une responsabilité partagée à l'échelle de la planète. Grâce à son leadership et à sa collaboration avec des partenaires et des intervenants, ECCC continuera de travailler avec ses partenaires provinciaux, territoriaux, régionaux et internationaux pour s'assurer d'harmoniser ses engagements et ses mesures avec le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. À l'échelle internationale, ECCC continuera de travailler de manière concertée aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, par l'entremise de forums clés de haut niveau et de partenariats bilatéraux pour faire avancer les travaux en vue d'une mise en œuvre efficace et transparente de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.	Changements climatiques et qualité de l'air	Élaborer un plan pour lutter contre les changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux programmes de ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
Risque 3 : La croissance de la population, des industries et de l'économie pourraient continuer d'exercer de la pression sur l'environnement, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la capacité du Ministère de conserver la nature et de prévenir et de gérer la pollution.	ECCC devra développer des façons de protéger l'environnement tout en tenant compte de la croissance de la population, des industries et de l'économie. Le Ministère, de concert avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones, continuera d'utiliser des données scientifiques solides, de promouvoir la conformité, de mettre en application les règlements et d'utiliser des processus pour surveiller et prendre ou recommander des mesures à l'égard de ce risque.	Biodiversité – Espèces sauvages et habitats Ressources en eau Écosystèmes durables Promotion de la conformité et application de la loi – Faune Gestion des substances et des déchets Changements climatiques et qualité de l'air Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution	Renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones pour qu'elle soit fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. Renforcer la protection des espèces en péril au Canada. Renouveler notre engagement relativement à la protection des Grands Lacs, du bassin du fleuve Saint-Laurent et du bassin du lac Winnipeg. Élaborer un accord nord-américain ambitieux sur l'énergie propre et l'environnement.

Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement

Programmes

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats

Description

Ce programme vise à prévenir la perte de la biodiversité tout en permettant l'utilisation durable grâce : à la protection et au rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats essentiels; à la conservation et à la protection de populations saines d'oiseaux migrateurs; à la surveillance, à la conservation et à la restauration d'habitats importants effectués par l'établissement et le maintien d'un réseau d'aires protégées, et par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'intendance. Il appuie aussi l'évaluation, la recherche, la planification et la prise de mesures coordonnées et cohérentes à l'échelle nationale pour la protection de la biodiversité incluant des populations autosuffisantes et viables d'espèces, des écosystèmes sains et diversifiés, ainsi que ressources génétiques. Ce programme forme des partenariats stratégiques pour la gestion intégrée du capital naturel du Canada, y compris l'intendance et la gestion durable des paysages. Les responsabilités de ce programme découlent de la Loi sur les espèces en péril (LEP), de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, de la Loi sur les espèces sauvages du Canada, de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial. Les responsabilités internationales du programme ont trait à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992), à la Convention concernant les oiseaux migrateurs, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, au Groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la conservation de la flore et de la faune arctiques, ainsi qu'à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (la Convention de Ramsar).

Faits saillants de la planification

ECCC contribuera à la protection des espèces en péril et des oiseaux migrateurs en faisant ce qui suit :

- Mettre en application la Loi sur les espèces en péril (LEP) afin de protéger les espèces en péril du Canada, et ce, grâce à la mise en œuvre du plan triennal d'ECCC visant à inscrire ou retirer 149 espèces évaluées.
- Procéder à des évaluations visant la protection du caribou boréal ou celui des montagnes du sud.
- Conserver et protéger les oiseaux migrateurs et leur habitat contre les principales menaces et moderniser les règlements pour mieux gérer les oiseaux migrateurs.
- Élargir les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs du Canada, notamment la réserve nationale de faune en milieu marin des îles Scott[iv] (qui sera désignée en 2017) et la réserve nationale de faune d'Edéhzhie (dont la désignation sera proposée en 2018).
- Travailler avec d'autres administrations, les peuples autochtones et d'autres partenaires pour conserver et protéger au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures.
- Mettre en œuvre l'initiative « Connecter les Canadiens à la nature » dans dix réserves de faune grâce à la

Engagement à l'expérimentation

ECCC testera une approche d'Action de Conservation Intégrée (ACI) afin d'identifier les paysages de grande valeur en matière de biodiversité. En utilisant l'ACI, ECCC engagera des partenaires de conservation afin de cibler et mobiliser les ressources, le financement et les actions en fonction des priorités de conservation partagées. À moyen et à long terme, on s'attend à ce que cette approche soit plus rentable et améliore les résultats en matière de conservation, comme le rétablissement des espèces en péril, prévenir que d'autres espèces ne devienne des préoccupations de conservation, et la conservation d'habitats importants et essentiels.

construction de nouveaux sentiers et ponts et de nouvelles expositions, et à la promotion d'un programme national de géocachette (un jeu éducatif extérieur réalisé à l'aide d'un appareil GPS).

- Coordonner les travaux du Canada avec les États-Unis et le Mexique pour protéger la migration des papillons monarques grâce au rétablissement et à l'amélioration de l'habitat du papillon migrateur qui parcourt les plus longues distances au monde.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les priorités organisationnelles, consultez la lettre de mandat de la ministre sur le site Web du premier ministre du Canada[v].

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
Les populations d'oiseaux migrateurs sont en sécurité	Proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs évalués dans les Rapports sur la situation générale ayant un statut considérés comme « en sécurité »	83 %	Rapport sur la situation générale de 2020	77 % dans le Rapport sur la situation générale de 2010	n.d.[1]	n.d.[2]
La réévaluation de l'état des espèces inscrites révèle une amélioration	Proportion des espèces en péril inscrite sur la liste fédérale dont Environnement et Changement climatique Canada est principalement responsable et pour lesquelles un rétablissement est réalisable qui démontrent, au moment de la réévaluation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) des tendances relatives à la population et à la répartition conformes à la réalisation des objectifs des programmes de rétablissement	35 %	Mai 2017	33 % en date de mai 2013	36 % en date de mai 2014	33 % en date de mai 2015

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020
135 322 453	135 322 453	121 360 716	87 463 465

*Tous les chiffres, dans tout le document, sont exempts des recettes disponibles.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])*

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
546	498	480

*Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres. Le nombre d'équivalents temps plein, dans tout le document, inclut les étudiants.

[1] Les données de cet indicateur découlent d'évaluations de la situation d'espèces au Canada (rapports sur la situation générale) qui sont préparées tous les 5 ans, conformément à la *Loi sur les espèces en péril*.
[2] Idem

Programme 1.2 : Ressources en eau

Description

Ce programme porte sur les répercussions des activités industrielles, de l'agriculture, des changements climatiques et d'autres facteurs sur les ressources en eau et les risques qu'ils représentent pour ces ressources. Il vise à minimiser les menaces qui pèsent sur les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques du Canada, et à assurer la pérennité de ces ressources. Ce programme est exécuté en collaboration avec des partenaires, plus précisément d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires et un éventail d'organisations non gouvernementales. Il se concentre sur la contribution d'Environnement et Changement climatique Canada à la surveillance de la qualité de l'eau et à la réalisation d'analyses et de recherches sur l'eau ainsi que sur le rôle qu'il joue en collaborant avec d'autres ministères pour déterminer les priorités en matière de surveillance et de recherche relatives à la qualité de l'eau, à la quantité d'eau et aux écosystèmes aquatiques. Il fournit des conseils et de l'information scientifiques aux décideurs et appuie la mise en œuvre de la Loi sur les ressources en eau du Canada, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), de la Loi sur les pêches, de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

Faits saillants de la planification

ECCC contribuera à la protection des ressources en eau douce afin de réduire au minimum les risques pour la santé des Canadiens et pour la biodiversité du Canada en faisant ce qui suit :

- Cibler les efforts scientifiques d'ECCC afin de comprendre, de suivre et de fournir, de façon proactive, des renseignements sur la qualité et la quantité d'eau en ce qui concerne les ressources en eau douce du Canada pour que les gouvernements, les intervenants et les Canadiens puissent prendre les mesures appropriées.
- Surveiller les caractéristiques physiques, chimiques, biologiques et écosystémiques des ressources en eau de compétence fédérale, dont les eaux limitrophes.
- Contribuer, par l'entremise du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, à la réduction au minimum des menaces à la santé et à la sécurité des consommateurs de mollusques récoltés au Canada.
- Fournir des renseignements de qualité sur la quantité d'eau (le débit et le niveau des cours d'eau) à divers intervenants pour les aider dans la gestion et la planification des ressources en eau et dans la prise de décisions connexe afin de se pencher sur le risque associé aux débits d'eau en constante évolution et les répercussions de ceux-ci.
- Fournir des renseignements, des données et de l'expertise aux conseils nationaux et internationaux de gestion des eaux pour appuyer la collaboration du Canada avec les provinces, au moyen d'accords, et avec les États-Unis, par l'entremise de la Commission mixte internationale, en ce qui a trait aux efforts visant à régulariser les bassins des lacs et des cours d'eau comme le lac Ontario, le lac Supérieur, le bassin du fleuve Mackenzie et le bassin versant du Pacifique. Cette mesure comprend la participation à des études ciblées axées sur l'amélioration de la gestion intergouvernementale des eaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les priorités organisationnelles, consultez la lettre de mandat de la ministre sur le site Web du premier ministre du Canada[vi].

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
Les menaces envers les ressources hydriques et les écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites et la viabilité des ressources est maintenue	Pourcentage des principaux sites de surveillance nationaux dont la qualité de l'eau dans plus de la moitié des sites était bonne ou excellente	50 %	Dans l'ensemble des données de 2014-2016	45 % dans l'ensemble des données de 2010 à 2012	48 % dans l'ensemble des données de 2011 à 2013	45 % dans l'ensemble des données de 2012 à 2014

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020
69 722 840	69 722 840	72 152 481	70 272 990

Ressources humaines (ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
598	590	581

Programme 1.3 : Écosystèmes durables

Description

Ce programme vise à assurer la conservation à long terme des écosystèmes du Canada en donnant aux Canadiens, à leurs gouvernements et au secteur privé l'information et les outils environnementaux nécessaires pour intégrer des considérations sociales, économiques et environnementales à leurs décisions et à leurs gestes. Les évaluations environnementales constituent une grande partie de ce programme. L'approche écosystémique de la gestion environnementale vise à préserver la capacité de tout un écosystème de produire des biens et des services écologiques ainsi que des ressources génétiques pour renforcer notre économie de même que la sécurité, la santé et le bien-être des gens. Ce programme est axé sur : l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies d'Environnement et Changement climatique Canada en matière de durabilité; la communication d'information pour appuyer la planification intégrée à l'échelle des écosystèmes; la participation de la collectivité à la remise en état des sites; la participation des jeunes; ainsi que la recherche et la préparation de rapports sur la situation et les tendances environnementales. Il facilite la planification interdisciplinaire et intersectorielle, et l'échange d'information entre les partenaires.

Faits saillants de la planification

ECCC renouvellera son engagement de protéger les Grands Lacs, le bassin du fleuve Saint-Laurent et le bassin du lac Winnipeg ainsi que d'autres écosystèmes en faisant ce qui suit :

- Maintenir une collaboration avec des partenaires au Canada et aux États-Unis par l'entremise de l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs et l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs.
- Peaufiner le plan du Canada pour atteindre les cibles de réduction du phosphore pour le lac Érié, et faire rapport aux Canadiens sur les mesures prises et les plans de gestion de chacun des Grands Lacs.

- Élaborer des stratégies sur huit produits chimiques sources de préoccupations mutuelles[vii] qui ont été cernés en vertu de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, et travailler à la détermination d'autres produits chimiques sources de préoccupations.
- Travailler avec des partenaires pour faire avancer le Projet d'assainissement des sédiments du récif Randle[viii], y compris la construction d'une caisse de 6,2 hectares pour contenir les sédiments les plus fortement contaminés du port Hamilton.
- Conserver et améliorer la biodiversité de l'écosystème du Saint-Laurent et la qualité de son eau, et promouvoir l'utilisation durable, aux fins, entre autres, de navigation commerciale et récréative, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent[ix].
- Fournir des données scientifiques sur la qualité de l'eau, les sédiments et les ressources biologiques dans le cadre de travaux relatifs au Programme Suivi de l'état du Saint-Laurent.
- Travailler de façon continue avec des partenaires afin de contribuer aux projets visant à renforcer la capacité de maintenir la santé et la productivité de l'écosystème du bassin du lac Winnipeg.
- Accroître la recherche concertée et l'échange de connaissances, pour promouvoir la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème aquatique dans les principaux écosystèmes d'eau douce au Canada.
- Verser des fonds en vue de la science collaborative, de la planification et de la prise de mesures par l'entremise des Initiatives des Écosystèmes de l'Atlantique[xi] et de l'Initiative du golfe du Maine[xii] pour appuyer la durabilité à long terme des écosystèmes du Canada atlantique.
- Utiliser les paiements reçus dans le cadre du Fonds pour dommages à l'environnement[xiii] pour prendre des mesures à l'égard des dommages à l'environnement et pour effectuer de la recherche visant à améliorer la capacité du gouvernement du Canada à restaurer les environnements endommagés.
- Contribuer de l'expertise technique fondée sur des données probantes lors des évaluations environnementales stratégiques fédérales dirigées par des organismes de réglementation, et offrir de l'expertise au Bureau de gestion des grands projets[xiv] du gouvernement du Canada en matière de coordination, de consultation et de politiques.
- Superviser la Stratégie fédérale de développement durable[xv] qui permet à plus de 40 organisations fédérales de mesurer leurs progrès relativement à plus de 30 indicateurs environnementaux[xvi] et de rendre compte aux Canadiens à cet égard.

Soutien communautaire

ECCC continuera de mobiliser les Canadiens afin de réaliser des projets communautaires qui visent à protéger, à conserver et à rétablir l'environnement naturel. Grâce à son programme ÉcoAction[x] pour lequel des demandes doivent être présentées, le Ministère continuera de verser la moitié du soutien financier (en argent ou en nature) à des organismes sans but lucratif et organisations non gouvernementales pour réaliser des projets locaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les priorités organisationnelles, consultez la lettre de mandat de la ministre sur le site Web du premier ministre du Canada[xvii].

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
La santé de certains écosystèmes du Canada fait l'objet d'une étroite surveillance.	Note moyenne sur une échelle de 100 points en fonction des notes d'experts sur l'état et les tendances d'indicateurs clés de la santé des écosystèmes sélectionnés au Canada	52	Décembre 2020	Non disponible[3]	53 en fonction de données sur les Grands Lacs de 1968 à 2010 et le fleuve Saint-Laurent de 2002 à 2012	Non disponible [4]

[3] L'indicateur n'est pas inclus dans le Cadre de mesure du rendement de cette année.
[4] Les résultats réels pour cet indicateur ne sont mis à jour que lorsque des données sur un nouvel indicateur environnemental sont disponibles pour les écosystèmes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020
84 520 845	84 520 845	65 379 639	61 660 038

Ressources humaines (ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
422	407	397

Programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune

Description

Ce programme s'efforce de conserver et de protéger le milieu naturel par la promotion de la conformité et l'application de la Loi sur les espèces en péril, de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial, de la Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique et de la Loi sur les espèces sauvages du Canada. Il favorise l'observation des lois en communiquant de l'information aux parties touchées par ces actes législatifs, en les renseignant et en les consultant. Il maintient un contingent d'agents d'application de la loi dont les activités consistent à vérifier le respect des lois, des règlements et des permis relatifs aux espèces sauvages et aux aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada, à recueillir des renseignements, à effectuer des inspections et à faire enquête sur les présumés contrevenants. Ce programme collabore aussi avec INTERPOL ainsi qu'avec les États-Unis et le Mexique sous les auspices de la Commission de coopération environnementale, pour renforcer l'application de la législation sur les espèces sauvages. Ces mesures visent à réduire les dommages et les menaces à la biodiversité au profit des Canadiens et de la communauté internationale.

Faits saillants de la planification

ECCC réalisera ses initiatives de promotion de la conformité et d'application de la loi en faisant ce qui suit :

- Axer ses efforts sur des espèces et des habitats hautement prioritaires au Canada et dans le monde.
- Réaliser une étude pour déterminer les secteurs actuels et futurs de non-conformité en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP).
- Protéger et conserver les espèces du Nord et leur habitat avec la participation des peuples autochtones grâce à une approche de nation à nation.
- Fournir des analyses, des directives et des conseils fondés sur des données probantes afin d'appuyer la promotion de la conformité et l'application des lois et des règlements concernant les espèces sauvages dans le but de protéger, par exemple, les espèces en péril selon le Programme de la biodiversité — faune et habitat d'ECCC et les principaux écosystèmes selon le Programme des écosystèmes durables d'ECCC.
- Imposer des sanctions aux délinquants qui ne respectent pas les lois et les règlements concernant les espèces sauvages.
- Mesurer les répercussions de ses activités d'application de la loi afin de contribuer aux activités de formation et aux efforts ciblés futurs.
- Faire le suivi du nombre d'enquêtes qui mènent à des condamnations en vertu de la LEP et de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA) et utilisera les résultats pour établir les priorités futures.

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
Les personnes réglementées ciblées sont pénalisées lorsqu'elles ne se conforment pas aux lois et aux règlements sur la faune administrés par Environnement et Changement climatique Canada	Pourcentage des poursuites qui ont mené à des condamnations	95 %	Mars 2018	Non disponible [5]	Non disponible [6]	95 % en 2015–2016

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020
16 297 080	16 297 080	16 095 331	15 870 680

Ressources humaines (ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
128	126	123

Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

Description

Ce programme fournit en temps opportun des prévisions et des avertissements fiables et exacts, ainsi que des renseignements sur l'environnement et la météo pour prévoir, gérer et s'adapter aux risques et aux possibilités associés aux conditions changeantes du temps, de l'eau, de la qualité de l'air et du climat. Des activités de surveillance, des recherches, des prévisions et la prestation de services fondées sur des principes scientifiques solides sont effectuées dans le cadre de ce programme pour aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées afin de protéger leur santé, leur sécurité et leur prospérité économique. Puisque surveiller, comprendre et prédire des conditions (du temps, de l'eau, de la qualité de l'air, de la glace de mer et du climat) qui changent constamment exige un effort mondial, ce programme travaille avec différents collaborateurs partout dans le monde. Ses partenaires dans le monde sont les autres services météorologiques nationaux, comme la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis et Météo France, ainsi que des organisations internationales, comme l'Organisation météorologique mondiale et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Au niveau national, les collaborateurs comprennent les médias, le milieu universitaire et tous les paliers de gouvernement au Canada. Le programme répond aux des responsabilités du Ministère en vertu de la Loi sur le ministère de l'Environnement, de la Loi sur les renseignements en matière de modification du temps, de la Loi sur la gestion des urgences (2007), de la Convention de l'Organisation météorologique mondiale et de protocoles d'entente avec d'autres organismes météorologiques et agences spatiales nationaux. Le programme fournit des prévisions et de l'information en cas d'urgences environnementales en lien avec le rejet de matières toxiques ou radioactives dans l'atmosphère.

[5] L'indicateur n'était pas inclus dans le Cadre de mesure du rendement de cette année.
[6] Idem

Faits saillants de la planification

ECCC diffusera des renseignements sur la météo et l'environnement destinés à aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées concernant leur santé et leur sécurité en faisant ce qui suit :

- Fournir des renseignements exacts sur la météo, l'eau, l'air, les glaces et le climat, pour orienter la prise de décisions et la gestion des urgences au Canada et ailleurs dans le monde. Ces renseignements comprennent les données recueillies par les milliers de stations d'observation météorologique d'ECCC et de ses partenaires ainsi que les produits élaborés d'après les données, la modélisation et les scénarios climatiques.
- Fournir des prévisions de la qualité de l'air pour aider les Canadiens à protéger leur santé des effets négatifs de la pollution atmosphérique, grâce à l'expansion et à l'amélioration de la Cote air santé[xviii] (CAS) du Canada.
- Diffuser des observations en temps réel concernant la colonne d'ozone (épaisseur totale de la couche d'ozone) et le rayonnement UV, pour permettre la prévision de l'indice UV, et en entreprenant l'élaboration d'un service de prévision de l'indice UV de prochaine génération.
- Transmettre des renseignements sur le suivi de la météo, de l'eau et du climat ainsi que des résultats de recherche afin d'aider à l'évaluation des conséquences des changements climatiques sur les écosystèmes marins de l'Arctique.
- Renforcer ses systèmes de prévision grâce à des innovations scientifiques et des partenariats nationaux et internationaux visant la mise en commun de données et de l'expertise, notamment pour appuyer la météorologie arctique.
- Planifier les mises à niveau et le remplacement de l'équipement (par exemple l'infrastructure radar), d'opérationnaliser ses applications dans le nouveau superordinateur de Services partagés Canada (SPC) et d'exploiter le plus efficacement possible son réseau pour tirer parti des nouvelles sources de données, ce qui permettra également d'améliorer l'observation de la Terre au moyen du nouveau satellite météorologique.
- Moderniser Radiométéo et nouer des partenariats pour les alertes sans fil et d'améliorer l'utilisation des médias sociaux en vue d'aider les Canadiens à anticiper les phénomènes météorologiques et à se protéger et protéger leurs biens en tout temps.
- Appuyer des initiatives fédérales, comme les données ouvertes, la transformation du Programme spatial canadien et la Plateforme géospatiale fédérale.

Engagement à l'expérimentation

Tirer parti des réseaux de médias sociaux pour que les Canadiens puissent recevoir directement des renseignements météorologiques et climatiques pertinents, y compris des alertes météorologiques. La mesure du succès de cette plate-forme, pour atteindre un public plus large, se fera par le biais d'une analyse des médias sociaux y étant associés.

Pour de plus amples renseignements sur priorités organisationnelles, voir la lettre de mandat de la ministre sur le site Web du premier ministre du Canada[xix].

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
Les Canadiens utilisent les services météorologiques et environnementaux offerts par Environnement et Changement climatique Canada	Composante publique de l'indice d'avertissement météorologique (un indice fondé sur une moyenne pondérée des préavis d'avertissements et sur la précision)	7,9	Décembre 2017	8,3 de 2011 à 2013	8,3 de 2012 à 2014	8,3 de 2013 à 2015

	Pourcentage de la population d'une zone avertie ayant indiqué avoir vu ou entendu récemment un avertissement météorologique et qui y a réagi	30 %	Juillet 2018	43 % en mai 2012	Non disponible[7]	45 % en janvier 2016

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020
194 578 410	194 578 410	187 770 089	192 095 331

Ressources humaines (ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
1 072	1 018	993

Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

Description

Environnement et Changement climatique Canada fournit des prévisions et des services particuliers à des secteurs ciblés sensibles aux conditions météorologiques, dans le cadre d'ententes officielles et de contrats générant des revenus. S'appuyant sur les compétences essentielles offertes par le programme 2.1, ce programme fournit en temps opportun des services, et des prévisions et des observations fiables et exactes du temps, du climat et des glaces pour appuyer la prise des décisions particulières dans les secteurs de l'aviation et du transport maritime et dans le service militaire. Il fournit des services par le truchement de diverses collaborations au Canada (y compris avec d'autres ministères) et à l'échelle internationale avec l'Organisation météorologique mondiale, ainsi qu'avec d'autres pays et instances internationales, comme l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale et la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS). Ce programme aide le Ministère à s'acquitter des responsabilités et obligations qui lui sont confiées par la Loi sur le ministère de l'Environnement et la Convention de l'Organisation météorologique mondiale. Il aide aussi d'autres ministères à respecter leurs obligations aux termes de la Loi sur l'aéronautique et du traité relatif à l'aviation civile internationale, de la Loi sur les océans et de la Loi sur les pêches, et appuie les protocoles d'entente conclus avec le ministère des Pêches et des Océans/la Garde côtière canadienne, le ministère de la Défense nationale et divers organismes provinciaux et territoriaux.

Faits saillants de la planification

ECCC continue de fournir des renseignements sur la météo et l'environnement à des utilisateurs ciblés en faisant ce qui suit :

- Adapter les renseignements météorologiques et environnementaux scientifiques et les services météorologiques de façon à ce qu'ils répondent aux besoins d'utilisateurs nationaux précis, notamment NAV CANADA, Transport Canada, la Garde côtière canadienne et le ministère de la Défense nationale. Cela inclut les prévisions et avertissements météorologiques ainsi que les renseignements sur les glaces et les océans fournis 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

[7] Cet indicateur est mesuré tous les deux ans.

- Exploiter des plateformes d'observation des terres, des océans et des glaces dans l'Arctique dans le cadre de l'initiative des METAREA, qui fournit des prévisions améliorées sur les conditions maritimes et les glaces dans l'Arctique aux navigateurs ainsi que des renseignements météorologiques destinés aux collectivités côtières du Nord.
- Poursuivre ses travaux relatifs au Système global de prévision océan-glace (SGPOG), premier système canadien de prévision des conditions mondiales des glaces de mer et de l'océan. Le système produit des images tridimensionnelles en temps réel de l'état de l'océan.
- Fournir des renseignements à des utilisateurs ciblés et participe à assurer un transport maritime sécuritaire et efficace, particulièrement dans le Nord.

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
Les secteurs ciblés ont l'information et les services météorologiques et environnementaux dont ils ont besoin pour fonctionner de manière efficace et sécuritaire	Niveau de satisfaction combiné des principaux clients du Service météorologique du Canada (SMC) en matière d'accessibilité, de délais raisonnables et d'exactitude des produits et des services	7,5	Mars 2018	8,0 d'après des enquêtes menées en 2013-2014	8,3 d'après des enquêtes menées en 2014-2015	8,4 d'après des enquêtes menées en 2015-2016

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020
18 728 707	18 728 707	18 707 542	18 952 893

Ressources humaines (ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
371	365	361

Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets

Description

Les activités de ce programme réduisent les menaces que font peser la pollution et les déchets d'origine anthropique sur la santé humaine et l'environnement. Le programme évalue les risques que représentent pour l'environnement des substances déjà dans le commerce (substances existantes) et des substances dont l'utilisation est proposée au Canada (nouvelles substances). Il élabore aussi et met en œuvre des mesures visant à prévenir ou à gérer les risques découlant de ces substances et de leurs déchets.

Faits saillants de la planification

ECCC s'emploiera à prévenir et gérer la pollution par des mesures axées sur la gestion des produits chimiques et des substances nocives dans l'environnement en faisant ce qui suit :

- Administrer le Plan de gestion des produits chimiques[xxi] du Canada, en collaboration avec Santé Canada, pour déterminer les substances qui sont nocives pour la santé humaine ou l'environnement et gérer ces substances.
- Procéder à l'évaluation de 1 550 substances chimiques existantes d'ici 2020, et à celle de 400 à 500 nouvelles substances chaque année, pour déterminer si elles représentent un risque avant que leur fabrication ou leur importation au Canada soit autorisée.
- Participer à des travaux intersessions préparatoires en vue des Conférences des Parties aux Conventions de Stockholm, de Rotterdam et de Bâle en 2017.
- Réaliser des études ciblées et en menant des programmes nationaux de surveillance de la qualité de l'eau et de la présence de composés chimiques, afin d'orienter la prise de décision visant à protéger la qualité de l'eau douce au Canada.
- Utiliser des données scientifiques pour soutenir l'application des dispositions en matière de prévention de la pollution de la Loi sur les pêches, incluant élaborer une réglementation sur les effluents propre à ECCC et orienter les activités de vérification de la conformité.
- Délivrer des permis pour les expéditions scientifiques ou touristiques canadiennes en Antarctique, en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique.
- Prévenir la pollution marine engendrée par l'immersion de déchets en mer par la délivrance de permis et la surveillance des sites d'immersion afin de répondre aux exigences de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement[xxii] de 1999 (LCPE).
- Respecter les obligations internationales du Canada en vertu de la Convention et du Protocole de Londres pour prévenir la pollution marine.
- Assurer la protection de l'Antarctique par un système de permis pour les navires de tourisme et en respectant les obligations du Traité sur l'Antarctique et du Protocole de Madrid.
- Mettre en œuvre, de concert avec d'autres intervenants fédéraux, le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux afin de réduire les risques à l'environnement et à la santé humaine provenant des sites contaminés fédéraux, et pour réduire les responsabilités financières fédérales connexes dans les Comptes publics du Canada.
- Prodiguer des conseils d'expert pour aider les gardiens fédéraux à évaluer et à assainir les sites contaminés en vue de réduire les risques écologiques qu'ils représentent.
- Augmenter la capacité du Centre national des urgences environnementales[xxiii] afin qu'il puisse fournir une coordination et des conseils d'experts scientifiques 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en cas d'urgence.

Données scientifiques

Dans le cadre de l'Inventaire national des rejets de polluants[xx] (INRP), ECCC recueille les données fournies par près de 8 000 installations au Canada (y compris des membres de l'industrie) concernant leurs rejets pour des centaines de polluants qui peuvent se retrouver sur terre, dans l'eau et dans l'air. Le Ministère publiera des ensembles de données tirées de l'INRP pour 2016, qui serviront à établir les priorités en matière de prévention de la pollution, à évaluer et à gérer les risques associés aux substances ainsi qu'à encourager les mesures visant à réduire les rejets de polluants.

- Gérer les avis des déversements en vue d'évaluer si des mesures raisonnables ont été prises pour protéger l'environnement et la santé humaine.
- Mettre à jour les Règlements sur les urgences environnementales[xxiv] afin qu'ils reflètent les substances nocives actuelles, dans le but de renforcer la capacité d'ECCC de gérer les urgences environnementales.

Pour de plus amples renseignements sur priorités organisationnelles, voir la lettre de mandat de la ministre sur le site Web du premier ministre du Canada[xxv].

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
Les menaces que les substances toxiques et les déchets représentent pour les Canadiens et leurs répercussions sur l'environnement sont réduites	Pourcentage des régions de drainage où les substances sélectionnées dans les sédiments, l'eau et/ou le biote respectent les lignes directrices fédérales sur la qualité de l'environnement	Polybromodiphényléthers (PBDE) dans les sédiments et dans les poissons : 80 % Sulfonate de perfluorooctane (SPFO) dans les poissons : 80 %	PBDE : septembre 2022 SPFO : septembre 2023	SPFO dans l'eau de surface : 100 % des régions de drainage échantillonnées SPFO dans les tissus de poissons (santé des poissons) : 100 % SPFO dans les tissus de poissons (régime alimentaire des espèces sauvages) : 40 %	PBDE dans les tissus de poissons : 30 % des régions de drainage échantillonnées dans la période 2011-2012 PBDE dans les sédiments : 33 % des régions de drainage échantillonnées dans la période 2009 à 2014	SPFO dans l'eau de surface : 100 % des régions de drainage échantillonnées dans la période 2011 à 2015 SPFO dans les tissus de poissons (santé des poissons) : 100 % de 2011 à 2014 SPFO dans les tissus de poissons (régime alimentaire des espèces sauvages) : 33 % de 2011 à 2014

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020
84 357 041	84 357 041	91 454 269	97 110 653

Ressources humaines (ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
629	584	570

Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air

Description

Ce programme vise à protéger la santé des Canadiens, l'environnement et l'économie du Canada contre les effets nocifs des polluants atmosphériques et les incidences des émissions de gaz à effet de serre (GES) par l'élaboration et la mise en œuvre de règlements et d'autres mesures de contrôle. Les activités du programme sont basées sur un travail scientifique rigoureux, une analyse économique et de politique ainsi que la surveillance et le signalement des émissions. Le travail effectué dans le cadre de ce programme est le suivant : collaboration continue avec d'autres gouvernements et avec des intervenants; production de résultats scientifiques solides, conseils d'experts en technologie et en science de l'environnement, évaluations et gestion de programmes pour appuyer les décisions relatives aux investissements technologiques, à l'élaboration de politiques et à la réglementation; collaboration avec les États-Unis pour uniformiser la réglementation sur les GES au besoin, réduire la pollution atmosphérique transfrontalière et faire progresser la mise au point de technologies propres. Le travail consiste aussi à participer et à contribuer à des tribunes internationales, et à y négocier afin de lutter contre les changements climatiques et la pollution atmosphérique transfrontalière; il consiste de plus à participer et à contribuer à des processus bilatéraux et multilatéraux pour appuyer les positions et les objectifs du Canada.

Faits saillants de la planification

ECCC contribuera à la réduction des gaz à effet de serre (GES) et des polluants climatiques de courte durée de vie (PCDV) en faisant ce qui suit :

- Collaborer avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones en vue de d'appliquer un modèle pancanadien de tarification de la pollution par le carbone à un vaste ensemble de sources d'émissions partout au Canada, et dont la rigueur augmentera avec le temps.
- Continuer le développement et la mise en œuvre des règlements, des outils, des mesures et des mesures d'atténuation, y compris de ceux inclus dans le Cadre pancanadien, dans le but de réduire les émissions de GES provenant de diverses sources. Par exemple, ECCC va :
  - renforcer la réglementation visant à limiter les émissions de GES provenant des camions lourds fabriqués après 2018;
  - établir des règlements pour accélérer l'élimination progressive des centrales électriques traditionnelles alimentées au charbon;
  - mettre en place des règlements pour réduire les émissions de méthane provenant du secteur gazier et pétrolier; et
  - déposer et mettra en œuvre des mesures réglementaires qui réduiront de manière considérable la consommation de hydrofluorocarbures (HFC) et qui empêcheront la fabrication et l'importation au Canada de certains produits qui contiennent des HFC, dans le but de ratifier et de mettre en œuvre l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal.
- Travailler avec les provinces intéressées et les programmes fédéraux en vue de gérer et de développer le système de guichet unique[xxvi] d'ECCC qui permet le signalement réglementaire de données sur les polluants atmosphériques et l'émission de GES.
- Diriger la participation du Canada à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en vue de la mise en œuvre efficace de l'Accord de Paris[xxvii] en travaillant avec Affaires mondiales Canada pour superviser, gérer et rendre compte des programmes

Engagement à l'expérimentation

ECCC appliquera la pensée créatrice aux approches pour utiliser une visualisation novatrice des données et des outils de présentation de rapports qui combinent les données de programmes qualitatifs avec des données quantifiables du monde réel qui sera significatif pour les Canadiens. Il utilisera les« hackatons » et la « ludification » afin de développer des applications pour fournir des renseignements sur les changements climatiques aux Canadiens.

canadiens de financement de la lutte contre les changements climatiques[xxviii] dans le cadre des engagements du Canada.

- Contribuer de l'expertise et favoriser l'avancée des priorités environnementales du Canada par des partenariats bilatéraux, notamment avec les États-Unis, le Mexique, le Chili, la Chine et l'Union européenne.
- Continuer à participer à des forums multilatéraux pour faire progresser les priorités environnementales du Canada, notamment à travers le protocole de Montréal, le protocole de Göteborg ainsi qu'à travers les rôles de coprésidence du Canada dans l'initiative mondiale sur le méthane et dans la Coalition pour le climat et l'air pur.
- Collaborer avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques en vue d'évaluer la performance environnementale du Canada dans les domaines de la croissance verte, du transport et de la production d'électricité.
- Contribuer à l'examen en amont des émissions de GES pour tous les grands projets énergétiques en cours d'examen.
- Maintenir des inventaires complets des polluants atmosphériques et des émissions de GES pour satisfaire aux exigences internationales et nationales en matière de déclaration.

ECCC contribuera à améliorer la qualité de l'air en faisant ce qui suit :

- Produire des rapports, en collaboration avec les provinces et territoires, sur les progrès réalisés en matière d'amélioration de la qualité de l'air pour les Canadiens grâce à un Rapport national sur la qualité de l'air.
- Soutenir la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air[xxix] du Canada, en collaboration avec les provinces, les territoires et les intervenants, en vue d'améliorer la qualité de l'air extérieur et de préserver la santé des Canadiens et l'environnement.
- Établir et mettre en œuvre des normes nationales de qualité de l'air ambiant[xxx] plus rigoureuses et revoir les normes existantes sur l'ozone troposphérique et établir de nouvelles normes pour le dioxyde d'azote (NO_2).
- Collaborer avec les partenaires internationaux en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance afin de traiter du problème de la pollution atmosphérique transfrontière en Europe, au Canada et aux États-Unis, notamment du problème du carbone noir en vertu du protocole de Göteborg.
- Élaborer des mesures réglementaires et d'autres mesures pour empêcher l'émission de pollution atmosphérique.
- Travailler avec les É.-U. pour renforcer l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air afin de réduire la pollution atmosphérique transfrontalière, y compris les émissions provenant des véhicules et des moteurs ainsi que des sources fixes.

Pour de plus amples renseignements sur priorités organisationnelles, voir la lettre de mandat de la ministre sur le site Web du premier ministre du Canada[xxxi].

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
Les menaces que représentent les émissions de gaz à effet de serre pour les Canadiens, leur santé et leur environnement sont réduites	Émissions de gaz à effet de serre du Canada (équivalents CO_2) en mégatonnes (Mt)	La cible nationale du Canada est une réduction de 30 % par rapport au niveau de 2005 d'ici 2030, conformément à la contribution prévue du Canada.	2030	718 Mt en 2012[8]	731 Mt en 2013[9]	732 Mt en 2014
Amélioration de la qualité de l'air au Canada	Pourcentage de la population canadienne vivant dans des zones où les Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) quotidiennes et annuelles pour les particules fines ($PM_{2,5}$) de 28 µg/m_3 et de 10 µg/m_3 sont atteintes	Augmentation du pourcentage au fil du temps	Mars 2018	91 % des stations pour la période de 2010 à 2012	91 % des stations pour la période de 2011 à 2013	96 % des stations pour la période de 2012 à 2014
	Pourcentage de la population canadienne vivant dans des zones où les Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) sur huit heures pour l'ozone troposphérique de 63 parties par milliards (ppb) sont atteintes	Augmentation du pourcentage au fil du temps	Mars 2018	76 % des stations pour la période de 2010 à 2012	81 % des stations pour la période de 2011 à 2013	82 % des stations pour la période de 2012 à 2014

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020
147 118 686	147 118 686	99 319 825	91 437 866

Ressources humaines (ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
813	496	495

[8] Les résultats réels indiqués ici sont basés sur le Rapport d'inventaire national du Canada de 2014. Les quantités peuvent varier de celles rapportées à l'origine en raison de l'amélioration des méthodes utilisées pour estimer les émissions.
[9] Idem

Programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution

Description

Ce programme minimise les dommages et les menaces pour les milieux naturels et la biodiversité par la promotion et l'application de la législation administrée par Environnement et Changement climatique Canada. Ses activités portent sur la pollution, y compris le rejet de substances toxiques dans l'air, dans l'eau ou sur les terres, et l'importation et l'exportation de déchets dangereux qui représentent un risque pour l'environnement ou la santé humaine. Ce programme maintient un contingent d'agents d'application de la loi et de promotion de la conformité. Les agents de promotion de la conformité effectuent des activités pour sensibiliser davantage les entités réglementées et leur faire mieux comprendre et mieux respecter la réglementation et les autres instruments de gestion des risques prévus par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) et la Loi sur les pêches, ce afin que les résultats environnementaux souhaités soient plus facilement atteints. Ils donnent aussi de l'information sur les exigences relatives aux instruments de gestion des risques, les avantages de l'observation de la loi et les pénalités éventuelles pour ceux qui ne la respectent pas, le cas échéant. Les agents d'application de la loi, d'autre part, procèdent à des inspections pour vérifier que les lois et les règlements sont respectés, recueillent des renseignements, prennent des mesures appropriées pour amener les délinquants à respecter la loi et mènent des enquêtes lorsque nécessaire. Ce programme collabore avec des partenaires internationaux et nationaux pour renforcer l'application transfrontalière de la loi en environnement. Les agents reçoivent de la formation et ils bénéficient souvent d'analyses et d'expertises scientifiques, y compris de conseils scientifiques appuyant les activités d'application de la loi. En plus, le programme bénéficie d'analyses et d'expertises scientifiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux règlements et de règlements révisés.

Faits saillants de la planification

ECCC continuera d'exécuter ses activités de promotion de la conformité et d'application de la loi en matière de pollution en faisant ce qui suit :

- Favoriser la conformité (c.-à-d. les avantages liés à la conformité et les exigences associées, ainsi que les conséquences potentielles liés la non-conformité) avec un accent sur les petites et moyennes entreprises dispersées à l'échelle géographique et difficiles à atteindre, sur les collectivités autochtones, ainsi que sur les ministères fédéraux et les sociétés d'État en utilisant des approches multiples (p. ex. des ateliers, des séances d'information, des vidéos, Twitter, etc.)
- Exécuter des activités d'application de la loi basées sur les réglementations et codes de pratique nouveaux et existants en vertu de la LCPE (1999) et de la Loi sur les pêches.
- Participer au Comité sur la criminalité de l'environnement d'INTERPOL et en exécuter des activités en coopération avec l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis pour traiter des problèmes d'intérêt commun, comme les déplacements transfrontaliers des déchets dangereux et les règlements sur les émissions des moteurs.
- Mettre en œuvre un projet de conformité environnementale sur les rejets d'eaux chlorées en vue d'accroître le taux de conformité des usines de traitement de l'eau potable des municipalités en vertu des dispositions de la Loi sur les pêches relatives à la prévention de la pollution.
- Prendre des mesures appropriées pour veiller à ce que les enjeux relatifs à la protection de l'environnement, comme les déplacements transfrontaliers sécuritaires de déchets dangereux, soient inclus dans les nouveaux accords commerciaux du Canada.

Innovation

ECCC s'engage dans une nouvelle approche d'uniformisation des recommandations en matière de détermination de peines résultant en une augmentation des amendes totales d'au moins 10% en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) [LCPE (1999)] et de la Loi sur les pêches. Une comparaison du montant des amendes obtenu sur une période de 12 mois par rapport aux montants moyens des dernières années aidera à en déterminer l'impact.

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
Respect des lois et des règlements de lutte contre la pollution gérés par Environnement et Changement climatique Canada	Augmentation du pourcentage de la conformité aux articles de certaines lois et de certains règlements liés à la pollution en réponse à l'application ciblée ou aux efforts de promotion de la conformité	Hausse de 10 % de la conformité (Rejets d'eau chlorée des stations de traitement d'eau)	Mars 2019	Non disponible[10]	Non disponible[11]	12 % d'augmentation de la conformité en 2015-2016 comparativement au niveau de base de 2012-2013 pour le Règlement sur le tétrachloréthylène (PERC)

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020
41 696 948	41 696 948	34 143 478	34 302 472

Ressources humaines (ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
353	294	289

Les renseignements sur les programmes de niveau inférieur d'Environnement et Changement climatique Canada sont disponibles dans le site Web du ministère[xxxii] et l'InfoBase du SCT[xxxiii].

[10] La valeur rapportée pour cette année est un taux de conformité initial de référence.
[11] Idem

Services internes

Description

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

ECCC prendra des initiatives liées à ses Services internes qui appuient les priorités ministérielles et du gouvernement du Canada en faisant ce qui suit :

- Étudier la possibilité d'utiliser de nouveaux outils de communication pour continuer de fournir aux Canadiens des données exactes, ouvertes, pertinentes et en temps opportun sur les progrès par rapport à notre mandat et à nos priorités ministérielles clés.
- Appuyer des initiatives fédérales afin de faire progresser la transformation, comme les données ouvertes et la Plateforme géospatiale fédérale.
- En veillant à ce que les ressources financières soient continuellement réorientées conformément au mandat et aux priorités du Ministère par des pratiques saines de gestion des dépenses encadrées par une solide gouvernance.
- En fournissant des services stratégiques de ressources humaines en mettant l'accent sur : former les dirigeants de l'avenir, attirer et développer les bonnes compétences, continuer de bâtir et de maintenir une main-d'œuvre qui embrasse et valorise la diversité, établir un milieu de travail respectueux, sain et positif, et aussi tout en soutenant des stratégies d'embauche qui reconnaissent la valeur d'attirer plus de jeunes talents.

Le Canada : un gouvernement à faibles émissions de carbone

Le ministère donnera l'exemple par ses contributions à l'objectif « Un gouvernement à faibles émissions de carbone », notamment :

- En adoptant une approche durable à l'égard de l'achat des biens et services qui tient compte des facteurs environnementaux dans les instruments d'approvisionnement;
- En réduisant ses émissions de GES provenant des immeubles et du parc de véhicules appartenant à l'état par :
    - La mise à jour des pratiques existantes et l'adoption de nouvelles pratiques pour améliorer la durabilité des activités en milieu de travail;
    - l'adoption de méthodes de réduction de la consommation de carburant des véhicules automobiles en déployant des parcs de véhicules électriques lorsque possible et en facilitant l'accès aux infrastructures de recharge sur les lieux de travail.

Pour de plus amples renseignements sur priorités organisationnelles, voir la lettre de mandat de la ministre sur le site Web du premier ministre du Canada[xxxiv].

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020
194 931 405	194 931 405	186 768 159	184 465 594

Ressources humaines (ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
1 443	1 383	1 361

Dépenses et ressources humaines

Cette section du Plan ministériel 2017-2018 d'Environnement et Changement climatique Canada présente les dépenses et les ressource humaines des programmes au moyen desquels le Ministère met en œuvre son mandat.

Dépenses prévues

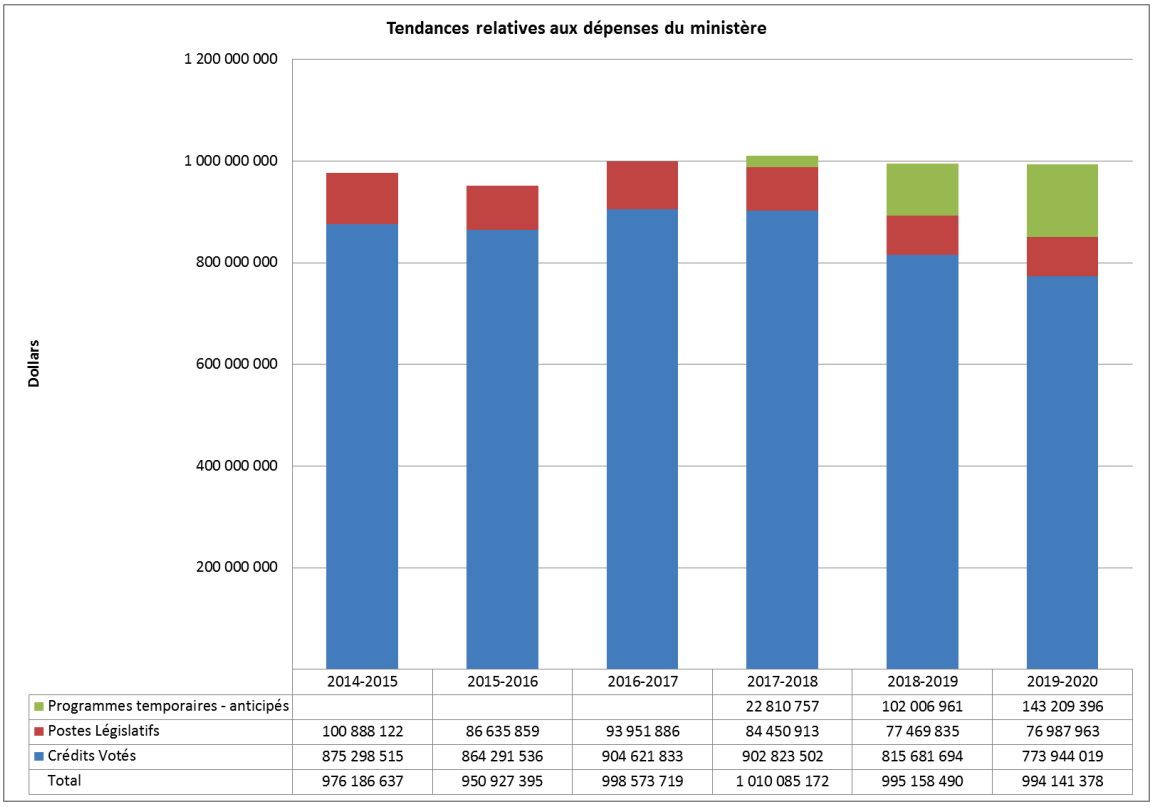

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Programmes temporaires - anticipés				22 810 757	102 006 961	143 209 396
Postes Législatifs	100 888 122	86 635 859	93 951 886	84 450 913	77 469 835	76 987 963
Crédits Votés	875 298 515	864 291 536	904 621 833	902 823 502	815 681 694	773 944 019
Total	976 186 637	950 927 395	998 573 719	1 010 085 172	995 158 490	994 141 378

Remarque : Environnement et Changement climatique Canada cherchera à obtenir du financement continu pour les initiatives prioritaires. Les demandes de financement pour de telles initiatives sont assujetties aux décisions du gouvernement et elles seront prises en compte dans les exercices budgétaires et le budget des dépenses à venir.

Pour les exercices 2014‑2015 et 2015‑2016, les montants indiqués représentent les dépenses réelles figurant dans les Comptes publics.

Pour l'exercice 2016-2017, les dépenses projetées représentent les dépenses budgétaires et législatives prévues, telles qu'elles sont présentées dans les documents budgétaires (Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses), les reports de fonds approuvés de 2016-2017 aux fins d'investissements dans les exercices à venir, la diminution du financement des services professionnels, des déplacements et de la publicité, ainsi que la diminution du financement pour la transformation des services administratifs. Pour la période allant de 2017-2018 à 2019-2020, les dépenses prévues tiennent compte du financement approuvé par le Conseil du Trésor pour appuyer les priorités ministérielles.

Les dépenses réelles d'Environnement et Changement climatique Canada pour 2015-2016 se sont élevées à 950,9 millions de dollars, soit une diminution d'un exercice à l'autre de 25,3 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2014-2015. Cette diminution est principalement attribuable à un paiement de transition unique versé en 2014-2015 à la suite du passage d'un système de paiement à l'avance à un système de paiement par arrérages, de même qu'au paiement immédiat des indemnités de départ.

L'augmentation entre les dépenses réelles de 2015-2016 et les dépenses projetées pour 2016-2017 est principalement attribuable à du nouveau financement annoncé dans le budget de 2016, notamment pour les initiatives suivantes : Lutte contre la pollution atmosphérique, Croissance propre et changements climatiques, Stratégie emploi jeunesse, modernisation du réseau canadien de radars météorologiques, Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs.

La diminution entre les dépenses projetées pour 2016-2017 et les dépenses prévues pour 2017-2018 est principalement attribuable à l'élimination progressive des initiatives et programmes suivants : Traité de la Colombie-Britannique – négociation de traités et d'autres ententes en Colombie-Britannique, « Beyond Powley » – Gestion des droits ancestraux des Métis, Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs, lac Simcoe, Initiative du bassin du lac Winnipeg, Initiative du guichet unique et Stratégie emploi jeunesse. Elle est aussi attribuable à la diminution du financement pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, de même qu'au transfert du Fonds de technologies de développement durable à Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Ces diminutions sont en partie compensées par des augmentations du financement pour la modernisation du réseau canadien de radars météorologiques, le projet d'assainissement des sédiments contaminés du récif Randle, l'Initiative de l'infrastructure fédérale de 2016 et les engagements financiers internationaux en matière de changements climatiques (cadre horizontal de gestion pour Croissance propre et changements climatiques).

Pour une explication des écarts en matière de dépenses prévues entre 2017-2018 et 2019-2020, veuillez vous reporter à la section Sommaire de la planification budgétaire.

Sommaire de la planification budgétaire pour les programmes et les services internes (dollars)

Programmes et services internes	Dépenses pour 2014-2015	Dépenses pour 2015-2016	Dépenses projetées pour 2016-2017	Budget principal des dépenses 20 17-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2010-2020
Programme 1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitat	140 408 483	150 399 093	140 594 181	135 322 453	135 322 453	121 360 716	87 463 465
Programme 1.2 Ressources en eau	92 453 058	81 784 289	80 666 594	69 722 840	69 722 840	72 152 481	70 272 990
Programme 1.3 Écosystèmes durables	72 619 888	78 790 925	96 078 352	84 520 845	84 520 845	65 379 639	61 660 038
Programme 1.4 Promotion et de la conformité et application de la loi	17 058 497	19 971 764	16 577 021	16 297 080	16 297 080	16 095 331	15 870 680
Programme 2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	174 493 294	181 347 768	169 761 899	194 578 410	194 578 410	187 770 089	192 095 331
Programme 2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	25 886 657	15 321 848	19 227 634	18 728 707	18 728 707	18 707 542	18 952 893
Programme 3.1 Gestion des substances et des déchets	86 779 805	83 529 612	89 014 408	84 357 041	84 357 041	91 454 269	97 110 653
Programme 3.2 Changements climatiques et qualité de l'air	121 061 134	119 607 526	158 581 965	147 118 686	147 118 686	99 319 825	91 437 866
Programme 3.3 Promotion et de la conformité et application de la loi – Pollution	42 309 866	40 634 373	41 930 321	41 696 948	41 696 948	34 143 478	34 302 472
Sous-total	**773 070 682**	**771 387 198**	**812 432 376**	**792 343 010**	**792 343 010**	**706 383 370**	**669 166 388**
Services internes	203 115 955	179 540 197	186 141 344	194 931 405	194 931 405	186 768 159	184 465 594
Total	**976 186 637**	**950 927 395**	**998 573 719**	**987 274 415**	**987 274 415**	**893 151 529**	**853 631 982**

Sommaire de la planification budgétaire

Dans l'ensemble, il y a une tendance à la baisse en ce qui concerne l'horizon de planification budgétaire présenté dans le tableau du sommaire. Cette situation est le résultat de deux facteurs : les dépenses prévues incluent seulement le financement approuvé par le Conseil du Trésor jusqu'à maintenant et le financement temporaire associé à plusieurs initiatives prendra fin progressivement. Par conséquent, ce sommaire ne comprend pas les investissements potentiels et le financement connexe qui pourraient être annoncés dans le budget fédéral, ni le financement éventuel qui pourrait être obtenu à la suite du renouvellement d'initiatives temporaires.

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitat
La diminution entre les dépenses projetées pour 2016-2017 et les dépenses prévues pour 2017-2018 est principalement attribuable à l'achèvement de l'Initiative de l'infrastructure fédérale de 2014 et à la baisse du financement requis pour l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits. La diminution des dépenses prévues pour 2017-2018 à 2018-2019 est principalement attribuable à l'élimination progressive du volet temporaire du financement destiné à des activités du Programme des espèces en péril qui prendront fin le 31 mars 2018. Quant à elle, la diminution des dépenses prévues pour 2018-2019 à 2019-2020 est principalement attribuable à l'élimination progressive du Programme de conservation des zones naturelles dans le contexte du Plan de conservation national.

Programme 1.2 : Ressources en eau
Aucun écart marqué n'a été enregistré entre les dépenses de 2015-2016 et les dépenses projetées pour 2016-2017. La diminution entre les dépenses projetées pour 2016-2017 et les dépenses prévues pour 2017-2018 est principalement attribuable l'harmonisation des activités entre les programmes. Aucun écart marqué n'a été enregistré entre les dépenses prévues pour 2017-2018 et celles pour 2019-2020.

Programme 1.3 : Écosystèmes durables
L'augmentation entre les dépenses réelles de 2015-2016 et les dépenses projetées pour 2016-2017 est principalement attribuable à du nouveau financement temporaire destiné à des activités liées à Stratégie jeunesse emploi. La diminution entre les dépenses projetées pour 2016-2017 et les dépenses prévues pour 2017-2018 est principalement attribuable à l'élimination progressive du financement de la Stratégie jeunesse emploi. La diminution des dépenses prévues de 2017-2018 à 2018-2019 est principalement attribuable au report de fonds pour les projets d'assainissement des sédiments contaminés. Aucun écart marqué n'a été enregistré entre les dépenses prévues pour 2018-2019 et celles pour 2019-2020.

Programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune
La diminution entre les dépenses de 2015-2016 et les dépenses projetées pour 2016-2017 est principalement attribuable à l'achèvement du projet de rénovation du Centre canadien des eaux intérieurs. Aucun écart marqué n'a été enregistré entre les dépenses projetées pour 2016-2017 et les dépenses prévues pour 2019-2020.

Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens
La diminution entre les dépenses réelles de 2016-2016 et les dépenses projetées pour 2016-2017 est principalement attribuable à des reports de fonds liées à la modernisation des services météorologiques du Canada, à l'Initiative de l'infrastructure fédérale de 2014 et au Régime de calibre mondial en cas de déversement d'hydrocarbures. L'augmentation entre les dépenses projetées pour 2016-2017 et les dépenses prévues pour 2017-2018 est principalement attribuable à la hausse du financement obtenu pour la modernisation des services météorologiques du Canada et l'Initiative de l'infrastructure fédérale de 2016. Aucun écart marqué n'a été enregistré entre les dépenses prévues pour 2017-2018 et celles pour 2019-2020.

Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés
L'augmentation entre les dépenses réelles de 2015-2017 et les dépenses projetées pour 2016-2017 est principalement attribuable à du nouveau financement obtenu pour les services d'avertissement météorologique et d'avis aux navigateurs dans le cadre de l'initiative de l'océan Arctique. Aucun écart marqué n'a été enregistré entre les dépenses projetées pour 2016-207 et les dépenses prévues pour 2019-2020.

Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets
L'augmentation entre les dépenses réelles de 2015-2016 et les dépenses projetées pour 2016-2017 est principalement attribuable à une hausse du financement temporaire obtenu pour le renouvellement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF). La diminution entre les dépenses projetées pour 2016-2017 et les dépenses prévues pour 2017-2018 est attribuable à une réduction du financement pour le PASCF et le Régime de calibre mondial en cas de déversement d'hydrocarbures. L'augmentation entre les dépenses prévues pour 2017-2018 et celles pour 2018-2019, et entre les dépenses prévues pour 2018-2019 et celles pour 2019-2020, est principalement attribuable à une hausse du financement pour le PASCF.

Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air
L'augmentation entre les dépenses réelles de 2015-2016 et les dépenses projetées pour 2016-2017 est principalement attribuable à du nouveau financement obtenu pour des activités liées aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique. La diminution entre les dépenses projetées pour 2016-2017 et les dépenses prévues pour 2017-2018 est principalement attribuable au transfert du Fonds de technologies de développement durable à Innovation, Sciences et Développement économique Canada. La diminution entre les dépenses prévues pour 2017-2018 et celles pour 2018-2019 est principalement attribuable à l'achèvement du financement temporaire des initiatives associées aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique. Aucun écart marqué n'a été enregistré entre les dépenses prévues pour 2018-2019 et celles pour 2019-2020.

Programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution
Aucun écart marqué n'a été enregistré entre les dépenses de 2015-2016 et les dépenses prévues pour 2017-2018. La diminution entre les dépenses prévues pour 2017-2018 et celles pour 2018-2019 et principalement attribuable à l'achèvement du financement temporaire des initiatives associées aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique.

Services internes
Aucun écart marqué n'a été enregistré entre les dépenses de 2015-2016 et les dépenses projetées pour 2016-2017. L'augmentation entre les dépenses projetées pour 2016-2017 et les dépenses prévues pour 2017-2018 est principalement attribuable à l'harmonisation des activités entre les programmes. La diminution entre les dépenses prévues pour 2017-2018 et celles pour 2018-2019 est principalement attribuable à l'achèvement du financement temporaire des initiatives associées aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique. Aucun écart marqué n'a été enregistré entre les dépenses prévues pour 2018-2019 et celles pour 2019-2020.

ECCC cherchera des fonds permanents pour les initiatives prioritaires, y compris celles faisant l'objet d'un financement de durée limitée. Les demandes de financement liées à de telles initiatives sont sujettes aux décisions du gouvernement; ainsi, les résultats seront pris en compte dans les prochains budgets et documents budgétaires.

Ressources humaines planifiées

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les programmes et les services internes (équivalents temps plein [ETP])*

Programmes et services internes	ETP pour 2014-2015	ETP pour 2015-2016	ETP projetés pour 2016-2017	ETP prévus pour 2017-2018	ETP prévus pour 2018-2019	ETP prévus pour 2019-2020
Programme 1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitat	600	600	558	546	498	480
Programme 1.2 Ressources en eau	701	694	622	598	590	581
Programme 1.3 Écosystèmes durables	359	371	456	422	407	397
Programme 1.4 Promotion et de la conformité et application de la loi	133	131	133	128	126	123
Programme 2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	1 086	1 108	1 041	1 072	1 018	993
Programme 2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	409	351	366	371	365	361
Programme 3.1 Gestion des substances et des déchets	618	632	664	629	584	570
Programme 3.2 Changements climatiques et qualité de l'air	705	670	765	813	496	495
Programme 3.3 Promotion et de la conformité et application de la loi – Pollution	363	336	358	353	294	289
Sous-total	**4 974**	**4 893**	**4 963**	**4 932**	**4 378**	**4 289**
Services internes	1 487	1 429	1 506	1 443	1 382	1 360
Total	**6 461**	**6 322**	**6 469**	**6 375**	**5 760**	**5 649**

* Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent différer entre les tableaux et dans ceux-ci. Dans tout le document, le nombre d'ETP inclut les étudiants.

Un ETP équivaut à une personne travaillant 37,5 heures par semaine à temps plein pendant toute une année, ou à tout nombre d'employés à temps partiel dont les heures de travail combinées équivalent à un ETP. Un salaire moyen a été utilisé pour calculer les ETP selon les dépenses en salaire prévues pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitat
Aucun écart marqué dans le nombre d'ETP n'a été enregistré de 2016-2017 à 2017-2018. La diminution du nombre d'ETP prévus de 2017-2018 à 2018-2019 est principalement attribuable à l'élimination progressive des initiatives temporaires liées au Programme des espèces en péril. La diminution du nombre d'ETP prévus de 2018-2019 à 2019-2020 est principalement attribuable à la réduction des dépenses salariales dans le contexte du Plan de conservation national.

Programme 1.2 : Ressources en eau
La diminution entre le nombre d'ETP réels en 2015-2016 et le nombre d'ETP projetés pour 2016-2017 est principalement attribuable à l'harmonisation des ressources du programme Ressources en eau avec celles du programme Écosystèmes durables, et non à une diminution pure et simple au sein du programme Ressources en eau. La diminution entre le nombre d'ETP projetés pour 2016-2017 et le nombre d'ETP prévus pour 2017-2018 est principalement attribuable à l'harmonisation des activités entre les programmes. Aucun écart marqué dans le nombre d'ETP n'a été enregistré entre 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Programme 1.3 : Écosystèmes durables
L'augmentation entre le nombre d'ETP réels en 2015-2016 et le nombre d'ETP projetés pour 2016-2017 est principalement attribuable à l'harmonisation des ressources du programme Ressources en eau avec celles du programme Écosystèmes durables. La diminution entre le nombre d'ETP projetés pour 2016-2017 et le nombre d'ETP prévus pour 2017-2018 est principalement attribuable à l'élimination progressive de l'initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs, de l'initiative d'assainissement du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne et de l'Initiative du bassin du lac Winnipeg. La diminution du nombre d'ETP prévus de 2017-2018 à 2018-2019 est principalement attribuable à l'achèvement du financement temporaires des initiatives associées aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique. Aucun écart marqué dans le nombre d'ETP n'a été enregistré entre 2018-2019 et 2019-2020.

Programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune
Aucun écart marqué n'a été enregistré pour ce programme.

Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens
L'augmentation du nombre d'ETP réels de 2014-2015 à 2015-2016 est principalement attribuable à une hausse des dépenses dans le contexte de la modernisation des services météorologiques du Canada. La diminution entre le nombre d'ETP réels en 2015-2016 et le nombre d'ETP projetés pour 2016-2017 est principalement attribuable à l'achèvement du Programme de réglementation de la qualité de l'air. L'augmentation entre le nombre d'ETP projetés pour 2016-2017 et le nombre d'ETP prévus pour 2017-2018 est principalement attribuable à l'harmonisation des activités entre les programmes et au financement supplémentaire obtenu en personnel pour la modernisation du réseau canadien de radars météorologiques. Le nombre d'ETP prévus pour 2018-2019 et 2019-2020 est inférieur au nombre d'ETP prévus pour 2017-2018, principalement en raison de la réduction du financement pour le projet de modernisation des services météorologiques du Canada.

Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés
La diminution du nombre d'EPT réels de 2015-2016 à 2014-2015 est principalement attribuable à une réduction des paiements versés à titre d'indemnité de départ et d'un paiement de transition unique lié à l'adoption de la paye par arrérages par le gouvernement en 2014-2015. La diminution est aussi due à une réduction des dépenses opérationnelles ministérielles. Aucun écart marqué dans le nombre d'ETP n'a été enregistré de 2016-2017 à 2019-2020.

Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets
La diminution entre le nombre d'ETP projetés pour 2016-2017 et le nombre d'EPT prévus pour 2017-2018 est principalement attribuable à la réduction du financement pour le Système de sécurité de calibre mondial pour les navires-citernes. La diminution du nombre d'ETP prévus de 2017-2018 à 2018-2018 est principalement attribuable à l'achèvement de l'Initiative de l'infrastructure fédérale de 2016, à l'élimination progressive du Régime de calibre mondial en cas de déversement d'hydrocarbure ainsi qu'à une réduction du financement pour les activités principales liées à la pollution atmosphérique. Aucun écart marqué dans le nombre d'ETP n'a été enregistré de 2018-2019 à 2019-2020.

Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air
La diminution du nombre d'ETP réels de 2014-2015 à 2015-2016 est principalement attribuable à une réduction des dépenses opérationnelles liées aux salaires du Ministère. L'augmentation entre le nombre d'ETP réels en 2015-2016 et le nombre d'ETP projetés pour 2016-2017 est principalement attribuable à du nouveau financement obtenu pour des activités liées aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique. L'augmentation entre le nombre d'ETP projetés pour 2016-2017 et le nombre d'ETP prévus pour 2017-2018 est principalement attribuable à du nouveau financement obtenu pour des activités liées aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique. La diminution du nombre d'ETP de 2017-2018 à 2018-2019 est principalement attribuable à une réduction du financement pour les initiatives associées aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique, ainsi qu'à la fin du financement temporaire associé à ces mêmes initiatives. Aucun écart marqué dans le nombre d'ETP n'a été enregistré de 2018-2019 à 2019-2020.

Programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution
La diminution du nombre d'ETP prévus de 2017-2018 à 2018-2019 est principalement attribuable à une réduction du financement pour les initiatives liées aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique, ainsi qu'à la fin du financement temporaire pour les activités de vérification accrue des véhicules. Aucun écart marqué dans le nombre d'ETP n'a été enregistré de 2016-2017 à 2017-2018 ni de 2018-2019 à 2019-2020.

Services internes
La diminution du nombre d'ETP réels de 2014-2015 à 2015-2016 est principalement attribuable à un paiement de transition unique lié à l'adoption de la paye par arrérages par le gouvernement en 2014-2015. L'augmentation entre le nombre d'ETP réels en 2015-2016 et le nombre d'ETP projetés pour 2016-2017 est principalement attribuable à du nouveau financement obtenu pour des initiatives liées aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique. L'écart entre le nombre d'ETP projetés pour 2016-2017 et le nombre d'ETP prévus pour 2017-2018 est principalement attribuable à l'harmonisation des activités entre les programmes. La diminution du nombre d'ETP prévus de 2017-2018 à 2018-2019 est principalement attribuable à l'achèvement du financement temporaire des initiatives associées aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique et du Programme sur les espèces en péril. Aucun écart marqué dans le nombre d'ETP n'a été enregistré de 2018-2019 à 2019-2020.

Budget des dépenses par crédits voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits d'Environnement et Changement climatique Canada consulter le Budget principal des dépenses de 2017-2018[xxxv].

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations d'Environnement et Changement climatique Canada. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, il est possible que les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web[xxxvi].

État des résultats condensé prospectif des opérations
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2017 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats des prévisions pour 2016-2017	Résultats prévus pour 2017-2018	Écart (résultats prévus pour 2017-2018 moins les résultats des prévisions pour 2016-2017)
Total des dépenses	1 177 346 123	1 140 529 784	-36 816 339
Total des revenus	88 595 684	79 531 146	-9 064 538
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 088 750 439	1 060 998 638	-27 751 801

On prévoit que le total des dépenses diminuera de 36,8 millions $ en 2017-2018 en comparaison avec les résultats projetés pour 2016-2017. La diminution générale est principalement attribuable à l'harmonisation des activités entre les programmes, à l'achèvement de l'Initiative de l'infrastructure fédérale de 2014, à la diminution des exigences de financement liées à l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, à l'élimination progressive du financement lié à la Stratégie emploi jeunesse, au transfert du Fonds de technologies de développement durable à Innovation, Sciences et Développement économique Canada et à la diminution du financement pour le Plan d'Action sur les Sites Contaminés Fédéraux et le Régime de calibre mondial en cas de déversement d'hydrocarbures. La diminution est en partie compensée par l'augmentation du financement reçu pour la modernisation des services météorologiques du Canada et l'Initiative de l'infrastructure fédérale de 2016.

Les recettes ont diminué au cours des dernières années et il est prévu qu'elles se stabilisent en 2017-2018. Les résultats prévus pour le total des revenus tel que présenté dans le tableau ci-dessus reflète une modification dans les recettes autorisées du Ministère afin de les harmoniser davantage avec les revenus prévus.

À des fins de comparaison, les résultats prévus sont basés sur les données historiques et les tendances et comprennent le Budget principal des dépenses de 2017-2018, alors que les prévisions des résultats pour 2016-2017 donnent au lecteur des informations sur les dépenses estimées en 2016-2017 en se basant sur les données historiques et les tendances, le Budget principal des dépenses 2016-2017, les Budgets supplémentaires des dépenses A et B et le Budget supplémentaire des dépenses prévu C. Les chiffres des prévisions des résultats et des résultats prévus n'incluent pas des éléments comme les reports de fonds.

Environnement et Changement climatique Canada cherchera un financement permanent pour les initiatives prioritaires. Les demandes de financement pour ces initiatives sont assujetties aux décisions gouvernementales et les résultats seront reflétés dans les exercices budgétaires futurs et documents budgétaires.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée

Administrateur ministériel : Stephen Lucas

Portefeuille ministériel : Environnement et Changement climatique Canada

Instruments habilitants :

- Loi sur le ministère de l'Environnement[xxxvii]
- Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)[xxxviii]
- Loi sur les espèces en péril[xxxix]
- Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux[xl]
- Loi sur les ressources en eau du Canada[xli]
- Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois[xlii]
- Loi sur les renseignements en matière de modification du temps[xliii]
- Loi sur les pêches[xliv] (administration des dispositions sur la prévention de la pollution)
- Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique[xlv]
- Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs [xlvi]
- Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial [xlvii]
- Loi sur les espèces sauvages au Canada[xlviii]
- Loi fédérale sur le développement durable[xlix]
- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)[l]
- Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement[li]
- Loi sur la semaine de la protection de la faune[lii]

Année d'incorporation ou de création : 1971

Cadre de présentation de rapports

Voici les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018 d'Environnement et Changement climatique Canada.

Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats
- **Sous-programme 1.1.1 :** Politiques et priorités sur la biodiversité
- **Sous-programme 1.1.2 :** Espèces en péril
- **Sous-programme 1.1.3 :** Oiseaux migrateurs
- **Sous-programme 1.1.4 :** Partenariats pour la conservation des habitats
- **Sous-programme 1.1.5 :** Aires protégées

Programme 1.2 : Ressources en eau
- **Sous-programme 1.2.1 :** Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques
- **Sous-programme 1.2.2 :** Gestion et utilisation des ressources en eau
- **Sous-programme 1.2.3 :** Services hydrométriques

Programme 1.3 : Écosystèmes durables
- **Sous-programme 1.3.1 :** Rapports axés sur le développement durable et indicateurs
- **Sous-programme 1.3.2 :** Évaluation environnementales et surveillance des écosystèmes
- **Sous-programme 1.3.3 :** Mobilisation communautaire
  - **Sous-sous-programme 1.3.3.1 :** Financement communautaire ÉcoAction
  - **Sous-sous-programme 1.3.3.2 :** Fonds pour dommages à l'environnement
  - **Sous-sous-programme 1.3.3.3 :** Programme d'emploi jeunesse en environnement
- **Sous-programme 1.3.4 :** Grands Lacs
- **Sous-programme 1.3.5 :** Saint-Laurent
- **Sous-programme 1.3.6 :** Lac Simcoe / sud-est de la baie Georgienne
- **Sous-programme 1.3.7 :** Lac Winnipeg
- **Sous-programme 1.3.8 :** Partenariats sur les écosystèmes

1.1 **Programme 1.4 :** Promotion de la conformité et Application de la loi – Faune

Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat

Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens
- **Sous-programme 2.1.1 :** Observations, prévisions et avertissements météorologiques et environnementaux
- **Sous-programme 2.1.2 :** Information météorologique liée à la santé
- **Sous-programme 2.1.3 :** Information, prévisions et outils climatologiques

Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés
- **Sous-programme 2.2.1 :** Services météorologiques pour la navigation aérienne
- **Sous-programme 2.2.2 :** Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime
- **Sous-programme 2.2.3 :** Services météorologiques pour les opérations militaires

Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets
- **Sous-programme 3.1.1 :** Gestion des substances
- **Sous-programme 3.1.2 :** Gestion des effluents
- **Sous-programme 3.1.3 :** Pollution marine
- **Sous-programme 3.1.4 :** Urgences environnementales
- **Sous-programme 3.1.5 :** Sites contaminés

Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air
- **Sous-programme 3.2.1 :** Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air
  - **Sous-sous-programme 3.2.1.1 :** Émissions du secteur industriel
  - **Sous-sous-programme 3.2.1.2 :** Émissions du secteur des transports
- **Sous-programme 3.2.2 :** Partenariats internationaux sur les changements climatiques et la qualité de l'air
- **Sous-programme 3.2.3 :** Technologie environnementale

Programme 3.3 : Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution

Services internes

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur d'Environnement et Changement climatique Canada sont disponibles sur le site Web du ministère[liii] et dans l'InfoBase du SCT[liv].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont disponibles sur le site Web[lv] d'Environnement et Changement climatique Canada.

- Stratégie ministérielle de développement durable
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars
- Initiatives horizontales
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État
- Évaluations à venir au cours des cinq prochains exercices
- Audits internes à venir au cours du prochain exercice
- Financement pluriannuel initial

Dépense fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[lvi]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Environnement et Changement climatique Canada
Informathèque
Téléphone : 819-997-2800 ou 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Télécopieur : 819-994-1412
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Annexe : Définitions

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

Responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une Responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct des ministères.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c.-à-d. la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

initiative horizontale (horizontal initiatives)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (p. ex., par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

plans (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

programme (program)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

résultat (results)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Notes de fin de document

[i] Lettre de mandat : pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement-climatique
[ii] Lois et règlements : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=48D356C1-1
[iii] Site Web du premier ministre du Canada : pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat
[iv] Les îles Scott : réserve nationale de faune proposée en milieu marin : https://ec.gc.ca/ap-pa/default.asp?lang=Fr&n=90605DDB-1
[v] Site Web du Premier ministre du Canada : http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat
[vi] Site Web du Premier ministre du Canada : http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat
[vii] Huit produits chimiques sources de préoccupations mutuelles : https://binational.net/fr/2016/05/31/cmcdesig-pcpmdesig/
[viii] Projet d'assainissement des sédiments contaminés du récif Randle : www.randlereef.ca/
[ix] Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent : http://planstlaurent.qc.ca/fr/accueil.html
[x] EcoAction: http://www.ec.gc.ca/financement-funding/default.asp?lang=fr&n=923047A0-1%20-%20_06#_06
[xi] Initiatives des écosystèmes du Canada atlantique : http://www.ec.gc.ca/financement-funding/default.asp?lang=En&n=923047A0-1%20-%20_06#_06
[xii] Initiative du golfe du Maine : http://www.ec.gc.ca/financement-funding/default.asp?lang=Fr&n=923047A0-1%20-%20_10
[xiii] Le fonds pour dommages à l'environnement : http://www.ec.gc.ca/edf-fde/default.asp?Lang=Fr&n=BD1220D8-1
[xiv] Bureau de gestion des grands projets : http://bggp.gc.ca/accueil
[xv] Stratégie fédérale de développement durable : http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?Lang=Fr&n=CD30F295-1
[xvi] Indicateurs environnementaux : http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=31D0F52A-1
[xvii] Site Web du Premier ministre du Canada : http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat
[xviii] La Cote air santé : http://www.ec.gc.ca/cas-aqhi/default.asp?lang=Fr&n=CB0ADB16-1
[xix] Site Web du Premier ministre du Canada : http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat
[xx] l'Inventaire national des rejets de polluants :
[xxi] Plan de gestion des produits chimiques : http://chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/plan/index-fra.php
[xxii] Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) : http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/default.asp?lang=Fr&n=26A03BFA-1
[xxiii] Centre national des urgences environnementales : http://www.ec.gc.ca/ee-ue/default.asp?lang=Fr&n=FDBFAF6B-1
[xxiv] Règlement sur les urgences environnementales : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2003-307/index.html
[xxv] Site Web du premier ministre du Canada : http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat
[xxvi] Système de déclaration à guichet unique : ec.gc.ca/gu-sw/
[xxvii] Accord de Paris : http://unfccc.int/portal_francophone/items/3072.php
[xxviii] Financement international de la lutte contre les changements climatiques : http://www.climatechange.gc.ca/finance/default.aspx?lang=fr-CA
[xxix] Système de gestion de la qualité de l'air : http://www.ccme.ca/fr/resources/air/aqms.html?
[xxx] Normes nationales de qualité de l'air ambiant : http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=56D4043B-1&news=A4B2C28A-2DFB-4BF4-8777-ADF29B4360BD
[xxxi] Site Web du premier ministre du Canada : http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat
[xxxii] Site Web du Ministère : http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1
[xxxiii] InfoBase du SCT : https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
[xxxiv] Site Web du premier ministre du Canada : http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat
xxxv. Secrétariat du Conseil du Trésor, Budget principal des dépenses 2014-2015 : http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp.
[xxxvi] État des résultats prospectifs : http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1.
[xxxvii] Loi sur le ministère de l'Environnement : http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-10/index.html
[xxxviii] Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999): http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.31/page-1.html#s-1.
[xxxix] Loi sur les espèces en péril : http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/page-1.html#preamble
[xl] Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux : http://www.laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-20/index.html
[xli] Loi sur les ressources en eau du Canada : http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-11/index.html
[xlii] Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois : http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/T-10.4/page-1.html

[xliii] Loi sur les renseignements en matière de modification du temps : http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-5/index.html
[xliv] Loi sur les pêches : http://www.ec.gc.ca/pollution/default.asp?lang=Fr&n=072416B9-1
[xlv] Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique : http://www.ec.gc.ca/gdd-mw/default.asp?lang=Fr&n=56303427-1
[xlvi] Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs : http://www.ec.gc.ca/nature/default.asp?lang=Fr&n=496E2702-1
[xlvii] Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial : http://www.ec.gc.ca/cites/default.asp?lang=Fr&n=18F4A0BC-1
[xlviii] Loi sur les espèces sauvages du Canada : http://www.ec.gc.ca/alef-ewe/default.asp?lang=Fr&n=E8EA5606-1
[xlix] Loi fédérale sur le développement durable : http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1
[l] Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) : http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.21/page-1.html
[li] Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement : http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-12.5/page-1.html
[lii] Loi sur la semaine de la protection de la faune : http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-10/index.html
[liii] Site Web d'Environnement et Changement climatique Canada : http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1
[liv] InfoBase du SCT : http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
[lv] Site Web d'Environnement et Changement climatique Canada : www.ec.gc.ca
[lvi] Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.

www.**ec**.**gc**.**ca**

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7ième étage, Édifice Fontaine
200, Boul. Sacré-Coeur
Gatineau (Québec) K1A OH3
enviroinfo@ec.gc.ca
Téléphone : Sans frais: 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
ou 819-997-2800
Gouvernement du Canada